



AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION 2018

Conformément à l'article 1007 du Code municipal, est par les présentes, donné par la soussignée, Lucie Paquette, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de la Paroisse Sainte-Marie-Madeleine, que le rôle de perception général de la taxe foncière générale à taux variés, les taxes spéciales, les tarifs de compensation ainsi que les conditions de perception pour l'année 2018 est maintenant complété.

Que le rôle de perception général est actuellement déposé au bureau de la municipalité de la paroisse Sainte-Marie-Madeleine, au 3541 boulevard Laurier, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures de bureau.

Qu'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes dans le délai imparti par la loi.

Sainte-Marie-Madeleine, ce 27 février 2018

Lucie Paquette
Directrice générale et secrétaire-trésorière